



**PRÉFET DE LA  
RÉGION  
PAYS-DE-LA-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R52-2026-077

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2026

# Sommaire

## **DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET /**

R52-2026-01-06-00004 - Arrêté n° 2026-DRAAF-01 du 6 janvier 2026 relatif à l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale de Rives-du-Loir-en-Anjou (49) sur la période 2023-2042 (3 pages)

Page 3

## **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /**

R52-2026-01-05-00004 - Arrêté DREETS - 2025-149 portant subdélégation de signature du directeur de la DREETS (11 pages)

Page 7

R52-2026-01-07-00003 - Arrêté DREETS - 2026 -01 signé le 07 janvier 2026 portant subdélégation de signature DREET - département 85 (3 pages)

Page 19

## **RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE LA LOIRE /**

R52-2025-12-22-00010 - Arrêté 2025-049 du 22 décembre 2025 relatif à la délégation de signature de la rectrice au secrétaire général de l'académie à certains agents du rectorat dans le domaine administratif (4 pages)

Page 23

R52-2025-12-22-00011 - Arrêté 2025-050 du 22 décembre 2025 relatif à la délégation de signature de la rectrice au secrétaire général de l'académie à certains agents du rectorat dans le domaine financier (8 pages)

Page 28

R52-2025-12-18-00021 - Arrêté du 18 décembre 2025 relatif à la composition de la commission académique d'appel (2 pages)

Page 37

R52-2026-01-05-00003 - Arrêté du 5 janvier 2026 relatif à la composition des conseils de discipline départementaux de Loire-Atlantique, Maine et Loire et Vendée (2 pages)

Page 40

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

R52-2026-01-06-00004

Arrêté n° 2026-DRAAF-01 du 6 janvier 2026  
relatif à l'approbation du document  
d'aménagement de la forêt communale de  
Rives-du-Loir-en-Anjou (49) sur la période  
2023-2042



**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**Arrêté n° 2026-DRAAF-01**

relatif à l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale  
de Rives-du-Loir-en-Anjou sur la période 2023-2042

Département : Maine-et-Loire  
Forêt communale de Rives-du-Loir-en-Anjou  
Contenance cadastrale : 141,5870 ha  
Surface de gestion : 143,14 ha  
Révision d'aménagement 2023 - 2042

- Vu** les articles L212-1, L212-2, L212-4, D214-15, et D214-16 du code forestier ;
  - Vu** le schéma régional d'aménagement du Bassin Ligérien arrêté en date du 5 août 2011 ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral en date du 29 avril 2004 réglant l'aménagement de la forêt communale de Rives-du-Loir-en-Anjou pour la période 2003 – 2022 ;
  - Vu** la délibération du Conseil municipal de Rives-du-Loir-en-Anjou, en date du 2 mars 2023 reçue à la Préfecture de la Loire-Atlantique le 9 mars 2023, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;
  - Vu** l'arrêté n° 2024-SGAR-DRAAF-472 du 26 septembre 2024 portant délégation de signature à madame Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Pays de la Loire ;
  - Vu** l'arrêté n° 2025-DRAAF-44 du 1<sup>er</sup> juillet 2025 relatif à l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale de Rives-du-Loir-en-Anjou sur la période 2023-2042 ;
- SUR** proposition de la directrice de l'agence des Pays-de-la-Loire de l'office national des forêts (ONF) ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

La forêt communale de Rives-du-Loir-en-Anjou (Maine-et-Loire), d'une surface de gestion de 143,14 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

### Article 2 :

Cette forêt comprend une partie boisée de 143,14 ha, actuellement composée de pins maritimes (46%), peupliers divers (41%), chênes indigènes (5%), pins laricio (5%), autres feuillus (2%), châtaigniers (1%).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse sont traités en futaie régulière sur 128,11 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent, sur le long terme, les grands choix de gestion de ces peuplements sont le pin maritime (60,63ha), le peuplier (51,50ha), le chêne tauzin (9,71ha) et le pin laricio de corse (6,27ha). Les autres essences sont maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

### Article 3 :

Pendant une durée de 20 ans (2023 – 2042) :

- la forêt est divisée en 4 groupes de gestion :

- un groupe de régénération, d'une contenance de 85,29 ha, au sein duquel 76,59 ha sont nouvellement ouverts en régénération, 69,09 ha sont parcourus par une coupe définitive au cours de la période ;
- un groupe d'amélioration, d'une contenance totale de 39,80 ha, parcouru par des coupes selon une rotation variant de 10 à 15 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
- un groupe d'îlots de vieillissement d'une contenance de 3,02 ha qui fait l'objet d'une gestion spécifique, au profit de la biodiversité ;
- un groupe hors sylviculture de production d'une contenance de 15,03 ha (zones de conservation de milieux ouverts ou humides : landes, prairies, marais).

- l'ONF informe régulièrement la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et cette dernière met en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, sont systématiquement mises en œuvre.

**Article 4 :**

Le document d'aménagement de la forêt communale de Rives-du-Loir-en-Anjou, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, à l'exclusion des coupes et travaux exclus, au titre de la réglementation relative aux monuments historiques, pour 8 ha dans le périmètre du château de Soucelles et pour 28 ha dans le périmètre du menhir « Le Doigt de César ».

**Article 5 :**

L'arrêté préfectoral susvisé, réglant l'aménagement de la forêt communale de Rives-du-Loir-en-Anjou pour la période 2023-2042, est abrogé.

**Article 6 :**

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et la directrice de l'agence des Pays de la Loire de l'office national des forêts sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région des Pays-de-la-Loire.

À Nantes, le **06 JAN. 2026**

Pour le préfet et par délégation,

La Directrice Régionale de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt

  
Annick BAILLE

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

R52-2026-01-05-00004

Arrêté DREETS - 2025-149 portant subdélégation  
de signature du directeur de la DREETS



**ARRÊTÉ N° 2025/DREETS/149**

portant subdélégation de signature du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités

- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** le code de la consommation ;
- Vu** le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- Vu** la loi organique n°2001-692 modifiée du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
- Vu** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- Vu** le décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesures ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;
- Vu** le décret n°2012-655 du 04 mai 2012 modifié relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et notamment ses articles 1 à 8 ;
- Vu** le décret n°2025-836 du 20 août 2025 portant diverses mesures de déconcentration en matière de ressources humaines ;

**Vu** les arrêtés ministériels des 29 décembre 2005 modifiés relatifs au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère de la santé et des solidarités ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 modifié relatif au contrôle financier des programmes et services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

**Vu** l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

**Vu** l'arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R 338-8 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat pour lesquels l'avis du chef de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édiction

**Vu** l'arrêté interministériel du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

**Vu** l'arrêté ministériel du 28 février 2025 portant nomination de M. Adrien KIPPELEN sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, chargé des fonctions de responsable du pôle « entreprises-emploi-compétences » ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 28 février 2025 portant nomination de Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN sur l'emploi de directrice régionale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, chargée des fonctions de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 Juillet 2024 portant nomination de M. Alain OLLIVIER sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, chargé des fonctions de responsable du pôle « politique du travail » à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 05 Février 2024 du ministre de l'Économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé nommant Mr Jérôme GIUDICELLI, administrateur de l'Etat, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, à compter du 18 Mars 2024 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 28 février 2025 portant nomination de Mme Carine VERITE sur l'emploi de directrice régionale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, chargée des fonctions de « directrice régionale déléguée » ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale, de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Pays de la Loire ;

**Vu** l'arrêté n° 501 /2025/SGAR/DREETS du 24 décembre 2025 portant délégation de signature à Mr Jérôme GIUDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire.

## **ARRÊTE**

**SECTION I**  
**COMPETENCE D'ADMINISTRATION GENERALE**

Article 1<sup>er</sup>

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Carine VERITE, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de directrice régionale déléguée ;
- M. Alain OLLIVIER, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle politique du travail ;
- M. Adrien KIPPELEN, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle entreprises-emploi-compétences ;
- Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;

à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à :

- l'organisation et au fonctionnement de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;
- au recrutement et à la gestion des personnels placés sous l'autorité de la DREETS n application du Décret n°2025-836 du 20 août 2025 et de l'arrêté du 20 août 2025 susvisés ;
- l'exercice des missions de la DREETS telles que prévues par le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Article 2

Sont exclus de la présente subdélégation :

- Les correspondances et décisions adressées à l'attention personnelle des ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice et préfets de département, aux présidents du conseil régional, sauf agrément organisme de formation quand l'avis de la DREETS est favorable, des conseils départementaux et des communautés d'agglomération, les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus locaux ;
- Les conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics, exceptées les conventions :
  - o De subvention financière dans le cadre du Fonds Social Européen plus (FSE+) et du Fonds pour une Transition Juste (FTJ), à l'exception des conventions de subvention globale ;
  - o Portant sur les mutations économiques ;
  - o Portant sur la petite enfance (1000 premiers jours et formation des professionnels de la petite enfance)
  - o Portant sur les clauses sociales si inférieures à 100 k€ ;
  - o Dans le cadre du PACTE des solidarités si inférieures à 50 k€

- Les arrêtés fixant la liste de la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;
- Les actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions relevant du code du travail en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative ;

### Article 3

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN, Directrice régionale adjointe, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;
- Mme Carine VERITE, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de directrice régionale déléguée ;
- Mme Marie BLONDEL, adjointe à la directrice du pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie ;
- Mme Hélène LAGRENE, responsable du service animation régionale & réseaux
- M. Manuel MAINGRET, responsable de la brigade d'enquêtes vins et spiritueux et du service relations inter-entreprises.

À l'effet de prononcer les sanctions administratives prévues à l'article L 531-6 du code de la consommation relatives à la mise sur le marché de produits dont la non-conformité a été reconnue par analyse ou essai sur échantillons prélevés.

À l'effet de signer les arrêtés autorisant l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pris en application du décret n°2012-655 du 04 mai 2012 modifié et de l'arrêté du 24 juillet 2012 modifiés, susvisés.

### Article 4

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Carine VERITE, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de directrice régionale déléguée ;
- M. Alain OLLIVIER, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle politique du travail ;
- M. Adrien KIPPELEN, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle entreprises-emploi-compétences ;
- Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;

À l'effet de signer, dans le cadre des contrôles de conformité des agréments titres professionnels, les lettres d'observations aux centres agréés, les suspensions d'agrément, les retraits d'agrément, les avis DREETS demandés par le conseil régional sur l'agrément des organismes de formation.

### Article 5

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Carine VERITE, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de directrice régionale déléguée ;

- M. Alain OLLIVIER, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle politique du travail ;
- M. Adrien KIPPELEN, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle entreprises-emploi-compétences ;
- Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;

À l'effet de signer, les actes relatifs aux zones touristiques, en application des articles L 3132-25, L 3132-25-1 et L 3132-25-2 du code du travail.

#### Article 6

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Carine VERITE, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de directrice régionale déléguée ;
- M. Alain OLLIVIER, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle politique du travail ;
- M. Adrien KIPPELEN, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle entreprises-emploi-compétences ;
- Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;

À l'effet de signer, les actes relatifs à la mise en œuvre du Fonds social européen (FSE), à l'exception des conventions de subventions globales.

## **SECTION II.**

### **COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BOP DÉLÉGUÉ ET DE RESPONSABLE DE BOP**

#### Article 7

M. Jérôme GIUDICELLI est désigné responsable de budget opérationnel délégué des BOP régionaux suivants :

- 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
- 147 « Politique de la ville » ;
- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 303 « Immigration et asile » ;
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ».

A ce titre, subdélégation est donnée à :

- Mme Carine VERITE, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de directrice régionale déléguée ;
- M. Alain OLLIVIER, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle politique du travail ;
- M. Adrien KIPPELEN, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle entreprises-emploi-compétences ;

- Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;
- Mme Angeline TRILLAUD, Responsable adjointe du pôle des solidarités ;
- M. Vincent VERNER, responsable budget finances.

à l'effet de :

- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous- actions de ces BOP.

### SECTION III

#### COMPETENCE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DELEGUE

##### Article 8

Subdélégation est donnée à :

- Mme Carine VERITE, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de directrice régionale déléguée ;
- M. Alain OLLIVIER, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle politique du travail ;
- M. Adrien KIPPELEN, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle entreprises-emploi-compétences ;
- Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;
- Mme Angeline TRILLAUD, Responsable adjointe du pôle des solidarités ;
- M. Vincent VERNER, responsable budget finances.

À l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées :

- 1) Sur les programmes suivants :
  - 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
  - 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
  - 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
  - 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
  - 134 « Développement des entreprises et régulations » ;
  - 147 « Politique de la ville et Paris » ;
  - 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
  - 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
  - 303 « Immigration et asile » ;
  - 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » ;
  - 305 « Economie sociale et solidaire » ;
  - 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique »
  - 354 « Administration territoriale de l'Etat » ;
  - 364 « Cohésion » du plan de relance ;
  - FSE « Fonds social européen ».

La présente subdélégation s'applique également aux programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » et 363 « compétitivité » (Minint/DMAT), en qualité de service prescripteur de l'UO régionale SGAR.

#### Article 9

Sont exclus de la présente subdélégation :

- Les ordres de réquisition du comptable public ;
- En cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné ;

#### Article 10

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Carine VERITE, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de directrice régionale déléguée ;
- M. Alain OLLIVIER, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle politique du travail ;
- M. Adrien KIPPELEN, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle entreprises-emploi-compétences ;
- Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;
- M. Vincent VERNER, responsable budget finances.

En matière de prescription quadriennale des créances sur l'État.

### **SECTION IV.**

#### **COMPÉTENCE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

#### Article 11

Subdélégation est donnée à :

- Mme Carine VERITE, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de directrice régionale déléguée ;
- M. Alain OLLIVIER, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle politique du travail ;
- M. Adrien KIPPELEN, directeur régional adjoint chargé des fonctions de responsable du pôle entreprises-emploi-compétences ;
- Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;
- M. Vincent VERNER, responsable budget finances.

à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics dans les conditions fixées ci-dessous :

Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant est égal ou supérieur à

- 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;

- 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux,

Ainsi que les avenants qui augmentent d'un montant égal ou supérieur à 20 % le montant du marché initial, y compris les avenants se rapportant à un marché initial non soumis à autorisation préalable.

#### Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mr Jérôme GIUDICELLI et des subdélégués visés ci-dessus, la délégation mentionnée aux articles 1 à 11 pourra être effectuée par les personnes ci-dessous mentionnées, dans le cadre de leur champ de compétences respectif :

- Mme Laurence ARTAUD-DAVID, responsable du service accès et retour à l'emploi ; Pôle 2EC ;
- Mr Pascal GUILLAUD, responsable du service métrologie légale, pôle C ;
- Mme Muriel CALVEL, responsable des ressources humaines ; SG ;
- Mr Philippe FOGEL, responsable du service Fonds social européen ; pôle 2EC ;
- Mme Marie BLONDEL, responsable de la brigade interrégionale d'enquête de concurrence et du service animation régionale et réseaux, adjointe à la responsable du pôle C ;
- Mme Hélène LAGRENE, responsable du service animation régionale & réseaux
- Mme Angéline TRILLAUD, adjointe à la responsable du pôle des Solidarités ;
- Mme Sylviane CORDONNIER, adjointe au responsable du pôle travail ; pôle T ;
- Mr Laurent BOULANGEOT, responsable du service santé et sécurité ; pôle T ;
- Mr Denis LARCHE, chef de mission mutations économiques et développement des compétences ; pôle 2EC ;
- M. Baptiste PREPOINT, responsable du service SEER, pôle 2EC ;
- Mr Manuel MAINGRET, responsable de la brigade d'enquêtes vins et spiritueux et du service relations inter-entreprises, pôle C ;
- Mr João Luis DE OLIVEIRA, responsable du service certifications et formation aux professions sociales et paramédicales ; pôle des Solidarités ;
- Mme Laure QUERTELET, responsable du service régional de contrôle et de la formation professionnelle ; pôle 2EC ;

#### Article 13

Subdélégation est donnée à :

- M. Charly BEGO, responsable des moyens généraux, SG ;

à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses hors titre 2 sur les programmes suivants :

- 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- 354 « Administration territoriale de l'Etat ».

Sont exclus de la présente subdélégation, les décisions financières d'un montant supérieur ou égal à 1000 euros HT.

### **SECTION V.**

#### **GESTION FINANCIERE – CHORUS**

#### Article 14

Subdélégation est donnée à :

- Mr Vincent VERNER, responsable budget finances ; contractuel cat A ;
- Mme Marie-Claire RENAULT, contrôleuse de gestion, attachée d'administration de l'Etat ;
- Mme Christelle TARDIF, secrétaire administrative, classe normale ;
- Mme Isabelle UWAMAHORO, gestionnaire de crédits ; contractuelle cat B ;

- Mme Martine BARON, secrétaire administrative, classe supérieure ;
- Mme Nathalie BODIN, agent contractuel CDI catégorie B ;
- Mr Denis LARCHE, chef de service mutations économiques et développement des compétences, Directeur du travail,
- Mme Angéline TRILLAUD, adjointe à la responsable du pôle des solidarités, inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe,
- Mme Muriel CALVEL, responsable du service Ressources Humaines, attachée d'administration principale,
- Mme Mélissa ARTAUD, Adjointe du service Ressources Humaines, attachée d'administration cat A.
- Mme Carine VERITE, directrice régionale adjointe chargée des fonctions de directrice régionale déléguée ;

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

À la validation des actes liés, dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Cette subdélégation porte :

⇒ Sur les crédits des BOP régionaux et RUO suivants :

- 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
- 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- 134 « Développement des entreprises et régulations » ;
- 147 « Politique de la ville et Paris » ;
- 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » ;
- 303 « Immigration et asile » ;
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » ;
- 305 « Economie sociale et solidaire » ;
- 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique »
- 354 « Administration territoriale de l'Etat » ;
- 363 « compétitivité » ;
- 364 « Cohésion » du plan de relance ;
- FSE « Fonds social européen ».

#### Article 15

Subdélégation est donnée à :

- Mme Laurence ARTAUD-DAVID
- Mme Martine BARON
- Mr Jean-Philippe BEAUX
- Mme Marie BLONDEL
- Mme Hélène LAGRENE
- Mme Nathalie BODIN
- Mr Jean-Philippe BOSSON
- Mr Laurent BOULANGEOT
- Mme Muriel CALVEL
- Mme Sylviane CORDONNIER

- Mr João Luis DE OLIVEIRA
- Mr Philippe FOGEL
- Mr Pascal GUILLAUD
- Mr Adrien KIPPELEN
- Mr Denis LARCHE
- Mme Nathalie LE BRIS
- Mr Manuel MAINGRET
- Mr Alain OLLIVIER
- Mme Anne PICARD-COSKER
- M. Baptiste PREPOINT
- Mme Laure QUERTELET
- Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN
- Mr Yann SICAMOIS
- Mme Christelle TARDIF
- Mme Angéline TRILLAUD
- Mme Isabelle UWAMAHORO
- Mr Vincent VERNER
- Mr Bertrand VIGIER
- Mme Marie-Claire RENAULT
- Mme Carine VERITE

À effet de valider les ordres de mission et les états de frais dans CHORUS DT, en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la direction.

Cette délégation porte uniquement sur le crédit du BOP régional dont la DREETS est RUO :

- Le BOP 354 « administration territoriale de l'Etat »

Et sur le BOP central pour lequel la DREETS est RUO :

- Le BOP 134 « Développement des entreprises et régulations » ;
- Le BOP 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- Le BOP 305 « stratégie économique et fiscale ».

#### Article 16

Subdélégation est donnée à :

- Mme Christine BLAISE
- Mr João Luis DE OLIVEIRA
- Mme Nathalie LE-BRIS
- Mme Sylvie PERDRIEAU
- Mme Anne PICARD-COSQUER
- M. Yann SICAMOIS
- Mme Christelle TARDIF
- Mme Angéline TRILLAUD
- M. Vincent VERNER
- Mme Marie-Claire RENAULT
- Mme Isabelle UWAMAHORO

À effet de valider les ordres de mission dans CHORUS DT, en qualité de service gestionnaire, dans le périmètre des attributions de la direction.

Cette délégation porte uniquement sur le crédit du BOP régional dont la DREETS est RUO :

- Le BOP 354 « « administration territoriale de l'Etat »

Et sur le BOP central pour lequel la DREETS est RUO :

- Le BOP 134 « Développement des entreprises et régulations » ;
- Le BOP 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- Le BOP 305 « stratégie économique et fiscale ».

#### Article 17

Subdélégation est donnée à :

- Mr Vincent VERNER, responsable budget finances ; contractuel cat A ;
- Mme Christelle TARDIF, secrétaire administrative, classe normale ;
- Mme Marie-Claire RENAULT, contrôleuse de gestion, attachée d'administration de l'Etat
- Mme Isabelle UWAMAHORO, gestionnaire de crédits ; contractuelle cat B ;

À effet de valider les états de frais dans CHORUS DT, en qualité de service gestionnaire valideur, dans le périmètre des attributions de la direction.

Cette délégation porte uniquement sur le crédit du BOP régional dont la DREETS est RUO :

- Le BOP 354 « « administration territoriale de l'Etat »

Et sur le BOP central pour lequel la DREETS est RUO :

- Le BOP 134 « Développement des entreprises et régulations » ;
- Le BOP 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- Le BOP 305 « stratégie économique et fiscale ».

#### Article 18

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2025/DREETS/47 du 16 juillet 2025 portant subdélégation de signature au directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire en date du 01 janvier 2026.

#### Article 19

La directrice régionale déléguée, les responsables de pôle de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

A Nantes, le 05 janvier 2026

Le directeur régional



Jérôme GIUDICELLI

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

R52-2026-01-07-00003

Arrêté DREETS - 2026 -01 signé le 07 janvier 2026  
portant subdélégation de signature DREET -  
département 85



**ARRETE N° 2026/DREETS/01**

**portant subdélégation de signature du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU** le décret du Président de la République du 02 décembre 2025 nommant Mr Eric FREYSSELINARD, préfet de la Vendée ;
- VU** l'arrêté du 05 février 2024 du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé nommant Mr Jérôme GIUDICELLI, directeur du travail, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, à compter du 18 mars 2024 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du département de la Vendée 2026-DCL-BCI-18 du 05 janvier 2026 portant délégation de signature à Mr Jérôme GIUDICELLI, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;
- VU** l'article 3 de l'arrêté préfectoral du département de la Vendée 2026-DCL-BCI-18 du 05 janvier 2026 autorisant Mr Jérôme GIUDICELLI à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er**

Subdélégation de signature est accordée aux agents de la DREETS des Pays de la Loire dont les noms suivent, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté relevant des domaines spécifiés ci-dessous :

<b>DOMAINE</b>	<b>NOM</b>	<b>Fonction</b>
Missions mentionnées à l'article 2.2.1	Mme Elisabeth ROUAULT-	Responsable du Pôle C
	HARDOIN	
	Mme Marie BLONDEL	Responsable adjointe du Pôle C
	M. Pascal GUILLAUD	Responsable du service métrologie légale

Missions mentionnées à l'article 2.2.2	M. Adrien KIPPELEN	Responsable du pôle «entreprises-emploi-compétences»
Missions mentionnées à l'article 2.2.3	M. Adrien KIPPELEN	Responsable du pôle «entreprises-emploi-compétences»
Missions mentionnées à l'article 2.2.4	M. Adrien KIPPELEN	Responsable du pôle «entreprises-emploi-compétences»
Missions mentionnées à l'article 2.2.5	M. Adrien KIPPELEN	Responsable du pôle «entreprises-emploi-compétences»

## **ARTICLE 2**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en ce qui concerne le département de la Vendée, toutes correspondances administratives ayant trait aux activités du service et toutes décisions et documents entrant dans le cadre de l'application des dispositions législatives et réglementaires suivantes :

2.1.- Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Cf. points I de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 2026-DCL-BCI-18 du 05 janvier 2026 susvisé de la préfecture de la Vendée portant délégation de signature à Mr Jérôme GIUDICELLI.

2.2.- Développement des entreprises dans les domaines de l'innovation et de la compétitivité pour l'industrie, les services ainsi que celles définies par le ministre chargé de l'économie dans les domaines de l'intelligence économique et, pour ce qui concerne la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

2.3.- Développement des entreprises à l'international.

2.4.- Développement des entreprises artisanales et commerciales, des professions libérales.

2.5.- Développement de l'économie touristique.

## **ARTICLE 3**

La présente subdélégation est accordée à l'effet de signer les documents mentionnés à l'article 2 précité, à l'exception :

- de la correspondance administrative :
  - o aux parlementaires,
  - o au président du conseil général et aux conseillers généraux,
  - o aux maires, pour les circulaires générales et les lettres dont l'objet revêt un caractère important,
- des décisions qui mettent en jeu le pouvoir de contrôle vis-à-vis des communes.

#### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté de subdélégation de signature abroge l'arrêté de subdélégation n° 2024/DREETS/11 du 18 mars 2024.

#### **ARTICLE 5**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à Nantes, le 07 janvier 2026

Le Directeur Régional



Jérôme GIUDICELLI

RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE  
LA LOIRE

R52-2025-12-22-00010

Arrêté 2025-049 du 22 décembre 2025 relatif à  
la délégation de signature de la rectrice au  
secrétaire général de l'académie à certains  
agents du rectorat dans le domaine administratif



**RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté SAJ n °2025/49 portant modification de l'arrêté SAJ n°2025/46 relatif à la délégation de signature au secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes et à certains agents du Rectorat**

---

**La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités**

- VU le code de l'éducation, et notamment ses articles R222-16 et suivants, R 222-19 et suivants, R 911-82 et suivants, D222-20, D222-27 et D222-35;
- VU le code général de la fonction publique
- VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;
- VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- VU le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU le décret n°2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation, et notamment l'article 10 ;
- VU l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;
- VU l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;
- VU l'arrêté du 13 décembre 2001, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU l'arrêté du 13 décembre 2001, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et au sein de certains établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports ;
- VU l'arrêté du 11 septembre 2003, modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,
- VU l'arrêté du 9 août 2004, modifié, portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU l'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés du Ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté rectoral n°SG/2022/019 du 20 juillet 2022 portant organisation de la région académique ;

- VU l'arrêté SAJ n°2025/48 du 22 décembre 2025 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2019 portant nomination de Madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice de la prospective et des moyens d'enseignements ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe DIAZ dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté du 11 mars 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MOREAU dans l'emploi de directeur de cabinet de la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ; chef du service de défense et de sécurité académique.
- VU l'arrêté du 15 septembre 2025 portant nomination de Madame Christelle DURAND dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice des ressources humaines ;
- VU l'arrêté du 17 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Yannick JOLLY dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe DIAZ**, secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes, à l'effet de signer tous actes et décisions mentionnés dans les textes susvisés.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe DIAZ**, la délégation de signature est donnée à :

**Madame Christelle DURAND**, adjointe au secrétaire général, directrice des ressources humaines.

**Madame Annie FORVEILLE**, adjointe au secrétaire général, directrice de la prospective et des moyens.

**Monsieur Yannick JOLLY**, adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 ;

**Monsieur Jean-Michel MOREAU**, directeur de cabinet de la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelières des universités ; chef du service de défense et de sécurité académique.

**Article 3 :** Délégation de signature permanente est confiée à **Madame Christelle DURAND**, adjointe au secrétaire général, directrice des ressources humaines, à **Madame Annie FORVEILLE**, adjointe au secrétaire général, directrice de la prospective et des moyens, à **Monsieur Yannick JOLLY** adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

**Article 4 :** Dans les domaines relatifs aux textes visés dans le présent arrêté, délégation de signature est donnée aux délégués régionaux académiques et chefs de division du rectorat de Nantes dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions et compétences :

**Monsieur Jean-Michel MOREAU**

Directeur de cabinet de la rectrice académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités, chef du service de Défense et de sécurité académique.

**Monsieur Jean-Eudes AYMER,**

Directeur des examens et concours

**Madame Claire DIAZ,**

Directrice adjointe des examens et concours

**Madame Sonia MARTIN-ABDOULKARIM,**

Directrice des systèmes d'information

**Madame Madiha HADI,**  
Déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation

**Monsieur Vincent BAEY,**  
Délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue

**Monsieur Alexandre MAGNANT,**  
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Monsieur Fabrice LANDRY,**  
Adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Monsieur Jacky COTINAT,**  
Responsable du pôle Certifications, Formations, Professions

**Madame Leslie ROUER,**  
Responsable du pôle jeunesse, engagement et éducation populaire

**Madame Elodie PETIT,**  
Responsable du pôle activités physiques

**Monsieur Samuel RIGAUDEAU,**  
Responsable de la mission Vie associative

**Monsieur Pierre-Yves MANACH,**  
Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation jusqu'au 31 décembre 2025

**Monsieur Nicolas BOYARD,**  
Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation par intérim à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Madame Karine LE MAIH-CHOMETTON,**  
Conseillère technique de la rectrice pour les établissements et la vie scolaire

**Monsieur Pierre LEDUCQ,**  
Délégué régional académique au numérique éducatif

**Monsieur Julien PUÉ,**  
Chef de la division des personnels enseignants

**Madame Corinne LAMBERT,**  
Cheffe de la division de l'enseignement privé

**Madame Laurence INISAN,**  
Cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement des établissements publics

**Madame Agnès PLESSIS**  
Cheffe du service de l'accompagnement éducatif par intérim

**Madame Cécile BÉTERMIN,**  
Directrice de l'école académique de la formation continue

**Madame Murielle CHANTREAU,**  
Cheffe de la division académique des pensions et prestations

**Madame Rachelle MEGUEOK,**  
Cheffe de la division du budget et des finances

**Monsieur Pierre-Yves MORVAN,**  
Chef de la division du fonctionnement et des affaires générales

**Madame Perle ROCHETTE**

Cheffe de la division de l'enseignement supérieur

**Article 5** : Le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Nantes, le 22 décembre 2025

La rectrice de la région académique Pays de la Loire  
Rectrice de l'académie de Nantes  
Chancelière des universités

Katia BÉGUIN



RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE  
LA LOIRE

R52-2025-12-22-00011

Arrêté 2025-050 du 22 décembre 2025 relatif à  
la délégation de signature de la rectrice au  
secrétaire général de l'académie à certains  
agents du rectorat dans le domaine financier



**Arrêté SAJ n°2025/50 portant modification de l'arrêté SAJ n°2025/47 portant délégation de signature au secrétaire général et à certains agents du Rectorat de Nantes dans le domaine financier**

**La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités**

- VU le code de l'éducation et notamment ses articles R222-19, R222-25, R222-36-2, R911-82 et suivants, D222-20, D222-27 et D222-35, R442-9;
- VU le code de la commande publique ;
- VU le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU l'arrêté rectoral SG/2022/19 du 20 juillet 2022 portant organisation de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté rectoral SAJ n°2025/48 du 22 décembre 2025 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe DIAZ dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté du 15 septembre 2025 portant nomination de Madame Christelle DURAND dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice des ressources humaines ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2019 portant nomination de Madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice de la prospective et des moyens d'enseignement ;
- VU l'arrêté du 17 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Yannick JOLLY dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 ;
- VU l'arrêté n°2023/SGAR/RECTORAT/127 du préfet de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à Madame Katia BÉGUIN, rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités, et autorisant la subdélégation ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Par application des dispositions prévues à n°2023/SGAR/RECTORAT/127 du préfet de la région Pays de la Loire subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés, à l'effet de signer tout document à portée financière, y compris les pièces justificatives se rapportant à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels non-titulaires, titulaires et stagiaires en fonction dans l'académie et du compte épargne temps des mêmes agents dans les limites de leurs attributions :

## Secrétariat général

**Monsieur Philippe DIAZ,**  
Secrétaire général de la région académique pays de la Loire Secrétaire général  
de l'académie de Nantes

**Madame Christelle DURAND,**  
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes  
Directrice des ressources humaines

**Madame Annie FORVEILLE,**  
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes  
Directrice de la prospective et des moyens

**Monsieur Yannick JOLLY,**  
Secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes  
Directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur.

**Monsieur Sébastien AUDUREAU,**  
Adjoint au secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes, directeur des ressources humaines

et dans la limite de leurs attributions :

### Direction des examens et concours (DEC)

**Monsieur Jean-Eudes AYMER,**  
Directeur des examens et concours

**Madame Claire DIAZ,**  
Directrice adjointe des examens et concours

**Monsieur Benjamin BELLY,**  
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 1)

**Madame Vanessa VIDEAU,**  
Cheffe de bureau adjointe (DEC 1)

**Monsieur Stéphane ORHAN,**  
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 2)  
Chef de bureau par intérim à la DEC 8, à compter du 16 février 2026

**Madame Sandrine LERAT,**  
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 3)

**Madame Alexandra BOSSARD,**  
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 4)

**Madame Pascale FOURTEAU,**  
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 5)

**Monsieur Ronan KEROMNES**  
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 6)

**Madame Soazic GABORIT,**  
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 7)

**Monsieur Thomas MAXO**  
Chef de bureau adjoint (DEC 7)

**Monsieur Gilles GUILLEVIC**  
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 8) jusqu'au 15 février 2026

### Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

**Monsieur Alexandre MAGNANT,**  
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Monsieur Fabrice LANDRY,**  
Adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Monsieur Jacky COTINAT,**  
Responsable du pôle CFP (Certifications, Formations, Professions)

**Madame Leslie ROUER,**  
Responsable du pôle Jeunesse, Engagement, Éducation populaire

**Madame Élodie PETIT**  
Responsable du pôle activités physiques

**Monsieur Samuel RIGAUDEAU,**  
Responsable de la mission vie associative

#### **Délégation régionale académique à la recherche et l'innovation (DRARI)**

**Monsieur Pierre-Yves MANACH,**  
Délégué régional académique à la recherche et l'innovation jusqu'au 31 décembre 2025

**Monsieur Nicolas BOYARD,**  
Délégué régional académique à la recherche et l'innovation par intérim à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

#### **Division des personnels enseignants (DIPE)**

**Monsieur Julien PUÉ,**  
Chef de la division des personnels enseignants

**Madame Nathalie DELACOUR,**  
Adjointe au chef de la division des personnels enseignants

**Madame Christine COSSON,**  
Adjointe au chef de la division des personnels enseignants

**Madame Nathalie LETEURTRE,**  
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 1)

**Madame Anne BARRERIE,**  
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 2)

**Madame Marie MONITION,**  
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 3)

**Madame Emmanuelle FERRÉ,**  
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 4)

**Madame Christine GUIGNARD,**  
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 5)

**Monsieur Mathias PINÇON,**  
Chef de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 6)

**Madame Delphine LEYMARIE-MINAUD,**  
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 7)

#### **Division de l'enseignement privé (DEP)**

**Madame Corinne LAMBERT,**  
Cheffe de la division de l'enseignement privé

**Monsieur Julien BOIBOUVIER,**  
Adjoint à la cheffe de la division de l'enseignement privé  
Correspondant paye  
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 5)

**Madame Marie-Noëlle GAMPP**

Cheffe de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 1) à compter du 1<sup>er</sup> février 2026

**Monsieur Thierry DEFORGE,**

Chef de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 2)

**Monsieur Vincent ARMANINI,**

Chef de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 3)

**Madame Camille MASCLE,**

Cheffe de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 4)

**Madame Sophie DANET,**

Chargée de mission des opérations collectives, de gestion RH et des moyens.  
Intérim de la DEP 4.

**Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE)**

**Madame Laurence INISAN**

Cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

**Madame Marie GUIBERT**

Adjointe à la cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

**Madame Martine BLANCHET,**

Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE 1)

**Madame Aurore JEAN-BAPTISTE ,**

Adjointe à la cheffe de bureau de la DIPATE 1

**Monsieur Maxime PRIOU,**

Chef de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE 2)

**Madame Christelle VERGER,**

Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE 3)

**Madame Cécile GARDAHAUT,**

Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE 4)

**Madame Mylène ZEMIROU,**

Adjointe à la cheffe de bureau de la DIPATE 4

**Madame Marie-Geneviève BLANCHARD**

Chargée de la modernisation des processus RH, coordonnatrice paye

**Service de l'accompagnement éducatif (SAE)**

**Madame Agnès PLESSIS,**

Cheffe du service de l'accompagnement éducatif par intérim

**Service interdépartemental de gestion des enseignants des écoles publiques (SIDEEP)**

**Monsieur Jean-Denis PALU-LABOUREU,**

Chef du service du SIDEEP

**Service académique de gestion des personnels du privé du premier degré (SAGEPP)**

**Monsieur PIERRE MÉRIAUD,**

Chef du SAGEPP

#### École académique de la formation continue (EAFC)

**Madame Cécile BÉTERMIN,**  
Directrice de l'EAFC

**Madame Alexandra GERARD,**  
Cheffe du pôle formation des personnels enseignants et d'éducation

**Monsieur Vincent HAVERLANT,**  
Chef du pôle administratif et financier

**Madame Floriane BRAY-MERCIER,**  
Cheffe du pôle formation des personnels ATSS et d'encadrement

#### Division académique des pensions et prestations (DAPP)

**Madame Murielle CHANTREAU,**  
Cheffe de la division académique des pensions et prestations

**Madame Anne-Charlotte LEBRETON,**  
Cheffe de bureau à la division académique des pensions et prestations

**Madame Solenne PINON,**  
Cheffe de bureau à la division académique des pensions et prestations

#### Direction de la prospective et des moyens (DPM)

**Monsieur Sébastien LORET**  
Chef de la division des moyens

**Madame Valérie BARON,**  
Cheffe de bureau à la direction de la prospective et des moyens

**Madame Julie NICOLAZO-PERAIN,**  
Cheffe de bureau à la direction de la prospective et des moyens

**Madame Emilie MAXO**  
Cheffe de bureau à la direction de la prospective et des moyens

#### Division du budget et des finances (DBF)

**Madame Rachelle MÉGUÉOK,**  
Cheffe de la division du budget et des finances

**Madame Heloïse BELMONTE**  
Cheffe de bureau à la division du budget et des finances

**Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,**  
Chef de bureau à la division du budget et des finances

#### Service des constructions universitaires (SCUS)

**Monsieur Gilles BLANCHARD,**  
Chef du service des constructions universitaires et scolaires

**Madame Fleurine MAISSANT,**  
Adjointe au chef du services des constructions universitaires et scolaires

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés à l'effet de valider les engagements juridiques, les demandes de paiement et les recettes dans CHORUS :

## Division du budget et des finances (DBF)

**Madame Rachelle MEGUEOK,**  
Cheffe de la division du budget et des finances

**Madame Héroïse BELMONTE**  
Cheffe de bureau à la division du budget et des finances (DBF 1)

**Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,**  
Chef de bureau à la division du budget et des finances (DBF 2)

**Madame Hélène ALLAIN,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Xavier BAGLIN,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Françoise BELLANGER,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Céline BLANCHARD,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Cédric CASSOU,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Émilie COURROUSSÉ,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Anthony D'HERVEZ,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Céline MENET,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Eva MEYER-BAUDRY,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Thomas PRONO,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Marie RINQUIN.**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Franck JOUSSEAUME,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

ainsi que de certifier le service fait dans CHORUS :

**Madame Rachelle MEGUEOK,**  
Cheffe de la division du budget et des finances

**Madame Héroïse BELMONTE,**  
Cheffe de bureau à la division du budget et des finances (DBF 1)

**Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,**  
Chef de bureau à la division du budget et des finances (DBF 2)

**Madame Hélène ALLAIN,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Xavier BAGLIN,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Françoise BELLANGER,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Céline BLANCHARD,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Cédric CASSOU,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Anthony D'HERVEZ,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Nathan CHARRIER,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Claire HERVOUET,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Franck JOUSSEAUME,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Mauricette LANDAIS,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Céline MENET,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Thomas PRONO,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Eva MEYER-BAUDRY,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Marie BRICARD**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Delphine RORTEAU,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Article 3 :** Subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires désignés ci-après sur les BOP 163, 219 à l'effet de valider dans l'application CHORUS Formulaire, les transactions de dépenses et de recettes, de subdéléguer les crédits d'engagement et de paiement dans le domaine de compétence de la DRAJES, d'effectuer des validations comptables (après accord de leur supérieur hiérarchique pour les agents de la DRAJES) et la constatation du service fait dans CHORUS :

**Division du budget et des finances (DBF) :**

**Madame Rachelle MEGUEOK,**  
Cheffe de la division du budget et des finances

**Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,**  
Chef de bureau à la division du budget et des finances

**Monsieur Xavier BAGLIN**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Madame Françoise BELLANGER,**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Monsieur Anthony D'HERVEZ**  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

**Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)**

**Monsieur Alexandre MAGNANT,**  
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Madame Pascale MÉTIVET,  
Madame Pauline RIGAULT  
Madame Coralie MESLET  
Madame Martine CHAMBRAGNE,  
Madame Bénédicte JOURNEE  
Madame Marine SALHI,  
Madame Anne-Chantal BONNET  
Monsieur François LE REST**

**Article 4** : Les subdélégations ainsi accordées seront adressées au Préfet de la région Pays de la Loire

**Article 5** : Le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 22 décembre 2025

La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de  
l'académie de Nantes, chancelière des universités

Katia BÉGUIN



RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE  
LA LOIRE

R52-2025-12-18-00021

Arrêté du 18 décembre 2025 relatif à la  
composition de la commission académique  
d'appel



# ACADÉMIE DE NANTES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Délégation à l'action éducative et à la pédagogie - DAEP

Cellule vie scolaire - CVS  
Dossier suivi par :  
Karine LE MAIH-CHOMETTON  
Conseillère technique  
Établissements et Vie scolaire  
Tél : 02 40 37 32 33  
Mél : [ct-evs@ac-nantes.fr](mailto:ct-evs@ac-nantes.fr)  
4, rue de la Houssinière  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Nantes, le 18 décembre 2025

**La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire**  
**Rectrice de l'Académie de Nantes**  
**Chancelière des universités**

Vu les articles R511-12 à R511-53  
du code de l'éducation

## ARRÊTÉ DE COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE D'APPEL 2025-2027

### Article 1

La commission académique d'appel prévue à l'article D 511-51 du code de l'éducation est composée comme suit :

**Madame Katia BÉGUIN, Rectrice de l'Académie de Nantes, présidente de la commission académique** est représentée dans cette fonction par :

Madame Karine LE MAIH-CHOMETTON  
conseillère technique de la Rectrice  
pour les établissements et la vie scolaire,  
rectorat de Nantes

#### • directeur académique

- |                   |  |
|-------------------|--|
| <b>titulaire</b>  | Monsieur François-Sébastien DEMORGON<br>inspecteur d'académie, directeur académique adjoint<br>des services de l'éducation nationale du Maine-et-Loire |
| <b>suppléant</b>  | Monsieur Cédric MICHEL<br>inspecteur d'académie, directeur académique adjoint<br>des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique          |
| <b>suppléante</b> | Madame Anne PARILLAUD<br>inspectrice d'académie, directrice académique adjointe<br>des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique        |

#### • chef d'établissement

- |                    |  |
|--------------------|--|
| <b>titulaire</b>   | Monsieur Hervé DOUAGLIN<br>proviseur des lycées Jean Perrin et Louis-Jacques Goussier<br>20 rue du Château<br>44400 Rezé |
| <b>suppléant 1</b> | Monsieur Sylvain PAUCHARD<br>proviseur du lycée professionnel Pablo Neruda<br>Place Pablo Neruda<br>44340 Bouguenais     |
| <b>suppléant 2</b> | Monsieur Cyril DELACÔTE<br>principal du collège Gaston Serpette<br>12 rue du Docteur Rappin<br>44000 Nantes              |

· professeur

- titulaire** Monsieur Jérôme BOAR  
professeur au lycée Nicolas Appert  
24 avenue de la Cholière  
44702 Orvault Cedex
- suppléant 1** Monsieur Philippe FELIU  
professeur au lycée Les Bourdonnières  
rue de La Perrière  
44200 Nantes
- suppléant 2** Monsieur Arnaud LE BOHEC  
professeur au lycée Les Bourdonnières  
rue de La Perrière  
44200 Nantes
- suppléant 3** Monsieur Gaëtan VERMILLARD  
professeur au lycée Les Savarières  
5 Avenue de Glinde  
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

· parents d'élèves

- titulaire** Madame Élisabeth COSTAGLIOLA  
PEEP Pays de la Loire  
34 rue Joncours  
44 100 Nantes
- Madame Cécile CHÉNEDÉ  
FCPE 44  
14 rue de la Barbinais  
44100 Nantes
- suppléante** Madame Claire MESNIER-LENOIR  
FCPE 44  
4 rue d'Auteuil  
44700 Orvault

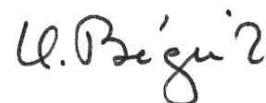
**article 2**

Les membres de la présente commission sont nommés pour deux ans.

**article 3**

Le secrétaire général de la Région académique de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Pays de la Loire.

Katia BÉGUIN



Cellule vie scolaire  
Bureau 529  
Tél : 02 40 37 32 33 ou 02 40 37 38 56 ou : 02 40 37 32 91  
Mél: [ce.cvs1@ac-nantes.fr](mailto:ce.cvs1@ac-nantes.fr)  
Rectorat de Nantes  
4 rue de la Houssinière – BP 72616  
44326 Nantes CEDEX 3

RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE  
LA LOIRE

R52-2026-01-05-00003

Arrêté du 5 janvier 2026 relatif à la composition  
des conseils de discipline départementaux de  
Loire-Atlantique, Maine et Loire et Vendée



# ACADÉMIE DE NANTES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Délégation à l'action éducative et à la pédagogie - DAEP

### Cellule vie scolaire - CVS

Dossier suivi par:

Karine LE MAIH-CHOMETTON

Conseillère technique

Établissements et Vie scolaire

Tél : 02 40 37 32 33

Tél : 02 40 37 38 56

Mél : [ce.cvs1@ac-nantes.fr](mailto:ce.cvs1@ac-nantes.fr)

4 chemin de la Houssinière – BP 72616

44326 Nantes cedex 3

Nantes, le 5 janvier 2026

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire  
Rectrice de l'Académie de Nantes  
Chancelière des universités

Vu les articles R511-44 à R511-46  
du code de l'Éducation

## ARRÊTÉ DES MEMBRES DES CONSEILS DE DISCIPLINE DÉPARTEMENTAUX : LOIRE-ATLANTIQUE, MAINE-ET-LOIRE, VENDÉE

### Article 1

Les conseils de discipline départementaux prévus selon les articles R511-44 à R511-46 du code de l'éducation ci-dessus référencés sont composés comme suit pour l'année scolaire 2025-2026 :

#### Loire-Atlantique

- Monsieur Gilles NEUVIALE, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique, ou son représentant
- Monsieur Giovanni COLAVECCHI, proviseur du lycée La Colinière à Nantes
- Madame Gwenaëlle DOUARINOU-KOUASSI, principale du collège Marie Marvingt à Bouguenais
- Monsieur Franck HAVARD, professeur au lycée Nicolas Appert à Orvault
- Monsieur Raphaël LONY, professeur au collège Pont-Rousseau à Rezé
- Monsieur Nicolas MAYER, conseiller principal d'éducation au lycée Nelson Mandela à Nantes
- Monsieur Mathieu VILLENEUVE, représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service au lycée Michelet à Nantes
- Madame Céline MARCY, représentante des parents d'élèves FCPE au collège la Colinière à Nantes
- Monsieur Emmanuel VENEAU, représentant des parents d'élèves FCPE au lycée Nelson Mandela à Nantes
- Madame Yliès BENSENNAA, élève au lycée Eugène Livet à Nantes
- Monsieur Lylia DELAUNAY, élève au lycée Jean Perrin à Rezé

#### Maine-et-Loire

- Madame Sandrine BODIN, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Maine-et-Loire  
ou son représentant, monsieur François-Sébastien DEMORGON, inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Maine-et-Loire
- Madame Christelle GUERIN, proviseure du lycée Jean Bodin aux Ponts-de-Cé

- Monsieur Gilles ERNOULT, principal du collège François Villon aux Ponts-de-Cé
- Madame Marion DUFOUR, conseillère principale d'éducation au collège Molière à Beaufort-en-Anjou
- Monsieur Jean-Marc BATY, professeur au lycée Chevrollier à Angers
- Madame Magali NAEL, professeure au collège Saint-Exupéry à Chalonnes-sur-Loire
- Madame Clémentine MAHOT, représentante des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service au collège Châteaucoin à Baugé-en-Anjou
- Madame Francine MFONO ONDO, représentante des parents d'élèves au lycée Joachim du Bellay à Angers
- Monsieur Stephan IURESCU, représentant des parents d'élèves au collège Jean Lurçat à Angers
- Monsieur Hugo NJOSSEU-AYRAULT, élève au lycée Jean-Moulin à Angers
- Madame Shan Leilani BOIMARD, élève au collège Clément Janequin à Avrillé

#### **Vendée**

- Madame Elisabeth FARINA-BERLIOZ, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Vendée, ou son représentant
- Monsieur Régis JACQUEMIN, proviseur du lycée Pierre Mendès-France à La Roche-sur-Yon
- Monsieur Éric MILON, proviseur du lycée Léonard de Vinci à Montaigu-Vendée
- Madame Valérie ROY, principale du collège Golfe des Pictons à L'Île d'Elle
- Madame Aline PARAIK, principale du collège de l'Anglée à Sainte-Hermine
- Monsieur Matthieu COLAS, conseiller principal d'éducation au collège Georges Clemenceau aux Essarts-en-Bocage
- Monsieur Frédéric DRUET, professeur au lycée Atlantique à Luçon
- Madame Marie DELAHAYS, professeur au collège Alexandre Soljenitsyne à Aizenay
- Madame Marylise LE CLAIRE, représentante des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service du collège Nicolas Haxo à La Roche-sur-Yon
- Madame Andréa MIGNE, représentant des parents d'élèves FCPE au collège Garcie Ferrande à Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Madame Muriel GICQUEL, représentante des parents d'élèves FCPE, suppléante
- Madame Françoise ZAHM, représentante des parents d'élèves FCPE au lycée Jean Monnet aux Herbiers
- Madame Inès GEERAERT-SACCOW, élève au lycée Édouard Branly à La Roche-sur-Yon
- Madame Djordane ROGER, élève au lycée Pierre Mendès France à La Roche-sur-Yon

#### **Article 2**

Le Secrétaire général de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Pays de la Loire.

**Katia BÉGUIN**



Cellule vie scolaire  
Bureau 529  
Tél : 02 40 37 32 33 ou 02 40 37 38 56 ou 02 40 37 32 91  
Mél: [ce.cvs1@ac-nantes.fr](mailto:ce.cvs1@ac-nantes.fr)  
Rectorat de Nantes  
4 rue de la Houssinière – BP 72616  
44326 Nantes CEDEX 3